

DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION  
5, Chemin du Tapey  
Z.I d'Arlod  
Bellegarde sur Valserine  
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL

N° 25C07

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président

M. RONZON

Membres présents :

**MMES** LOUBET V., DUBARE M., AURELLE F., BILLOT C., SECRET M., DULLAART R., REMILLON R., LASSUS A., VIVIAND F., ZAMPARO J. **MM.** MUNIER D., CHANEL M., SUSINI G., FILLION JP. (suppléant de M. THOMASSET G.), PRUD'HOMME J., RAVOT E., COMTET L., GEORGES E., LAKS N., LAVERRIERE JC., SOULAT JL., L. GILET (suppléant de MME MEYNET F.), ROPHILLE P., SAUGE P., ARNOULD R., DUJOURD'HUI G., JF. BOSSON, TRANCHANT Y.

Membres ayant donné  
procuration :

MME. LAVOREL J. à M. LAKS N.  
MME PHILIPPOT D. à M. TRANCHANT Y.  
M. ALLIOD C. à M. MUNIER D.  
M. DUBOUT J. à MME LOUBET V.  
M. SAUVAGET P. à MME REMILLON R.  
M. DOLDO D. à MME VIVIAND F.  
M. BONNET P. à M. BOSSON JF.

Membres absents excusés :

Sans objet.

Membres absents :

MMES RALL S., SERRE A., ROSSAT-MIGNOT I., PLAGNAT P., VEYRAT A.  
MM. MASSON D., VAREYON J., VAILLOUD D., CLERC D., BOTTERI M., BELMAS JP., CLEVY Y.

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

29

Votants :

36

Date de la convocation :

07 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. MUNIER D.

Objet de la délibération :

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 –  
BUDGET ANNEXE VALORISATION MATIERE**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-31,

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 13 mars 2025,

Monsieur le Président demande au Comité syndical d'approuver le Budget annexe primitif Valorisation matière 2025 présenté équilibré à :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	16 075 355,84 €	16 075 355,84 €
INVESTISSEMENT	3 054 020,88 €	3 054 020,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 129 376,72 €</b>	<b>19 129 376,72 €</b>

LE COMITE SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

**APPROUVE le Budget primitif pour 2025 du Budget annexe Valorisation matière présenté (voir le document complet en annexe), équilibré à :**

- **16 075 355,84 euros en section de fonctionnement ;**
- **3 054 020,88 euros en section d'investissement.**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR  
Serge RONZON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Accusé de réception en préfecture  
00126740162020250025-25C07  
Date de réception préfecture : 25/03/2025